

## DELEGUE-E DU PERSONNEL.

**Public.**

Les délégués du personnel.

**Objectifs d'action.**

Cette session a pour but de permettre à chaque participant d'avoir les moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué du personnel.

**Objectifs de formation.**

Nous visons l'acquisition par les stagiaires des capacités suivantes :

Connaître les missions des D.P. : principales et complémentaires (supplétives) quand il n'y a pas de CHSCT et en cas de délégation unique.

Savoir chercher dans le code du travail les articles en rapport avec celles-ci.

Situer son activité en tenant compte des éléments du débat actuel sur la nature des garanties collectives (nature du code du travail, hiérarchie des normes, principes de faveur...) et de la démarche syndicale.

Avoir des éléments de connaissances de base sur la société dans laquelle nous vivons.

Connaître la démarche revendicative de la cgt ancrée sur la satisfaction des besoins sociaux.

Savoir préparer - participer et rendre compte de la réunion avec l'employeur.

**Durée :**

2 jours

*Parution : février 2005*